

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, tenue le 27 juin 2023 à 18h30 à la Salle municipale du 29, rue de la Fabrique, à laquelle sont présents :

Siège #0 - Brigitte Guay  
Siège #1 - Guillaume Giroux  
Siège #2 - Chantale Thivierge  
Siège #4 - Patricia René  
Siège #5 - Sylvain Garant  
Siège #6 - Émilie Legras

Est/sont absents:

Siège #0 - Caroline Levasseur  
Siège #3 - Alexandre Dubuc-Ringuette

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse, Francine Drouin. Madame Brigitte Guay, employée de la municipalité est également présente.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, Mme Francine Drouin, mairesse, nomme les élu.e.s présent.e.s à la séance et adresse le mot de bienvenue.

**2023-06-105**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - SUJETS À DISCUTER
  - 3.1 - Affichage du poste de direction générale
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Guillaume Giroux et résolu unanimement, d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

**3 - SUJETS À DISCUTER**

**2023-06-106**

**3.1 - Affichage du poste de direction générale**

ATTENDU QUE Mme Karine Soares a donné sa démission et qu'elle quitte ses fonctions de directrice générale et greffière-trésorière le 29 juin 2023

ATTENDU QUE La Municipalité doit effectuer les démarches nécessaires afin de pourvoir ce poste

ATTENDU QUE le poste doit être affiché et que le processus d'embauche d'une nouvelle direction générale doit être fait rapidement et diligemment

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantale Thivierge et résolu unanimement, de mandater Mme Francine Drouin, mairesse et Mme Patricia René, conseillère responsable des ressources humaines afin d'effectuer les démarches nécessaires pour l'embauche d'une nouvelle direction générale et ce, le plus rapidement possible..

ADOPTÉE

#### **4 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de la part de l'assistance.

**2023-06-107**

#### **5 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Émilie Legras et résolu unanimement, que la séance soit levée à 18h40.

ADOPTÉE

Je, Francine Drouin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Francine Drouin  
Mairesse